

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 septembre 2013
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE TREIZE, le NEUF du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 SEPTEMBRE 2013.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, DROUIN, WATRIN, MATELIC, CORRADI, SERREDSZUM, et ARGUELLO.

Membre ayant donné procuration : M. MULLER à M. FOURNIER
M. VOLLE à M. DIEDRICH
M. SCHWEIZER à M. MATELIC

Absent excusé : Mme BELLONI, MM. HALTER et PIERON

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FUND (Amnéville)

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il demande l'autorisation de supprimer le point suivant de l'ordre du jour :

1.4 Campagne d'isolation thermique – Versement de subventions

et de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

3.1 PETITE ENFANCE – Construction d'un centre multi-accueil dans la Vallée de l'Orne - Avenants.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que le point 1.4 soit supprimé de l'ordre du jour et que le point 3.1 y soit ajouté.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2013-83 – Campagne d'isolation thermique - Modification du règlement d'intervention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver les modifications apportées au règlement d'intervention de la campagne d'isolation thermique afin de permettre à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et de Climat) d'intervenir en amont de la procédure d'instructions des demandes de subventions.

1.2 DB 2013-84– Opération Ravalement de façades – Extension du périmètre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'étendre le périmètre d'éligibilité aux subventions « ravalement de façades » pour la commune de Sainte Marie aux Chênes comme proposé ci-dessous :

- Rue du 11 novembre
- Rue des Ecoliers
- Rue d'Ars
- Rue Arago
- Le numéro 9A rue de Rombas

1.3 DB 2013-85- Opération ravalement de façades – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement de subventions dans le cadre de l'opération ravalement de façades à divers particuliers pour un montant total de 4 545,50 €.

DB 2013-86a - Aide au surcoût foncier – Demandes de LOGIEST pour 9 pavillons PLUS et PLAI – lotissement le Pré Vermesson à Montois-la-Montagne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 22 500 € (2500€/logement) à LOGIEST pour l'opération mentionnée ci-dessous :
- Et AUTOTISE le Président à signer la convention à passer entre la CCPOM et LOGIEST afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

Description de l'opération	Demandeur	LOGIEST				
	Implantation de l'opération	Lotissement Pré Vermesson Montois-la-Montagne				
	Nombre de logements	9				
	Nombre et typologie des logements	Collectif		dont	T4	T5
		Locatif			7	2
	Surface Habitable	733,80m ²				
	Coût de l'opération TTC	1 458 112,00 €				
	Divers (stationnement,...)	9 places de stationnement + 4 garages				
Etat d'avancement	Permis de Construire délivré le 17 octobre 2012 - programmation 2014					
Critères d'éligibilité	opérateur public/privé/constructeur/bailleur	OUI				
	Prêt aidé	OUI (3 PLAI/6 PLUS)				
	prêt aidé: min 15% des logements	OUI (100%)				
	transaction foncière pour l'opération	OUI				
Calcul de l'aide	Coût foncier	Charge foncière HT	260 248,00 €			
		Surface utile en m ²	743,80			
		Valeur foncière de référence	111 570,00 €			
		Surcoût foncier	148 678,00 €			
	Plafonds	40% du surcoût	59 471,20 €			
		2500€ / logement	22 500,00 €			
		Estimation des domaines du foncier	215 000,00 €			
		Aide possible	22 500,00 €			

DB 2013-86b - Aide au surcoût foncier – Demande de LOGIEST pour 13 logements PSLA – rue Charpentier à ROMBAS

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'octroyer une subvention de 32 500 € (2500€/logement) à LOGIEST pour l'opération mentionnée ci-dessous
 - Et AUTOTISE le Président à signer la convention à passer entre la CCPOM et LOGIEST afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

Description de l'opération	Demandeur	LOGIEST					
	Implantation de l'opération	rue Charpentier ROMBAS					
	Nombre de logements	13					
	Nombre et typologie des logements	Collectif		dont	T2	T3	T4
		Acquisition			3	4	6
	Surface Habitable	906,40m ²					
	Coût de l'opération TTC	1 876 711,00 €					
	Divers (stationnement,...)						
Etat d'avancement	Permis de Construire délivré						
Critères d'éligibilité	opérateur public/privé/constructeur/bailleur	OUI					
	Prêt aidé	OUI (13 PSLA)					
	prêt aidé: min 15% des logements	OUI					
	transaction foncière pour l'opération	OUI					
Calcul de l'aide	Coût foncier	Charge foncière HT	269 313,00 €				
		Surface utile en m ²	984,45				
		Valeur foncière de référence	147 667,50 €				
		Surcoût foncier	121 645,50 €				
	Plafonds	40% du surcoût	48 658,20 €				
		2500€ / logement	32 500,00 €				
		Estimation des domaines du foncier	653 400€ HT (pour l'ensemble de l'opération)				
		Aide possible	32 500,00 €				

DB 2013-86c - Aide au surcoût foncier – Demande de LOGIEST pour 60 logements PLUS et PLAI – rue Charpentier à ROMBAS

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 150 000 € (2500€/logement) à LOGIEST pour l'opération mentionnée ci-dessous
- Et AUTOTISE le Président à signer la convention à passer entre la CCPOM et LOGIEST afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

Description de l'opération	Demandeur	LOGIEST					
	Implantation de l'opération	rue Charpentier					
		ROMBAS					
	Nombre de logements	60					
	Nombre et typologie des logements	Collectif		dont	T2	T3	T4
		Locatif			26	24	10
	Surface Habitable	3547m ²					
	Coût de l'opération TTC	6 777 575,00 €					
Divers (stationnement,...)	63 places de stationnement + 19 garages + 60 caves						
Etat d'avancement	Permis de Construire délivrés						
Critères d'éligibilité	opérateur public/privé/constructeur/bailleur	OUI					
	Prêt aidé	OUI (15 PLAI/45 PLUS)					
	prêt aidé: min 15% des logements	OUI (100%)					
	transaction foncière pour l'opération	OUI					
Calcul de l'aide	Coût foncier	Charge foncière HT	1 155 450,00 €				
		Surface utile en m ²	3 866,05				
		Valeur foncière de référence	579 907,50 €				
		Surcoût foncier	575 542,50 €				
	Plafonds	40% du surcoût	230 217,00 €				
		2500€ / logement	150 000,00 €				
		Estimation des domaines du foncier	653 400€ HT (pour l'ensemble de l'opération)				
		Aide possible	150 000,00 €				

DB 2013-86d - Aide au surcoût foncier – Demande de LOGIEST pour 4 pavillons PLUS – Lotissement « Les Résidences de la Barre » - Sainte-Marie-aux-Chênes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 10 000 € (2500€/logement) à LOGIEST pour l'opération mentionnée ci-dessous
- Et AUTOTISE le Président à signer la convention à passer entre la CCPOM et LOGIEST afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

Description de l'opération	Demandeur	LOGIEST			
	Implantation de l'opération	Lotissement Les Résidences de la Barre			
		Sainte-Marie-aux-Chênes			
	Nombre de logements	4			
	Nombre et typologie des logements	Individuel		dont	T4
		Locatif			4
	Surface Habitable	309,08m ²			
	Coût de l'opération TTC	652 625,00 €			
Divers (stationnement,...)	4 places de stationnement + 4 garages + 4 jardins				
Etat d'avancement	DACT déposée fin 2012				
Critères d'éligibilité	opérateur public/privé/constructeur/bailleur	OUI			
	Prêt aidé	OUI (4 PLUS)			
	prêt aidé: min 15% des logements	OUI (100%)			
	transaction foncière pour l'opération	OUI			
Calcul de l'aide	Coût foncier	Charge foncière HT	172 680,00 €		
		Surface utile en m ²	321,46		
		Valeur foncière de référence	67 506,60 €		
		Surcoût foncier	105 173,40 €		
	Plafonds	40% du surcoût	42 069,36 €		
		2500€ / logement	10 000,00 €		
		Estimation des domaines du foncier			
		Aide possible	10 000,00 €		

2. ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS

2.1 DB 2013-87 - Marché relatif à la collecte des déchets ménagers (collecte sélective et tri des déchets recyclables – Attribution des marchés

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 10 voix « POUR » (M. WATRIN n'ayant pas pris part au vote),

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres relative aux marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers, à savoir :
 1. LOT n°1 (collecte des déchets résiduels) déclaré infructueux,
 2. Mise en œuvre d'une procédure de marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence pour le lot n°1,
 3. LOT n°2 : choix de l'offre présentée par la société CITRAVAL (pour la collecte sélective en porte à porte et des points d'apports volontaire)
 4. LOT n°3 : choix de l'offre présentée par la Régie HAGANIS (pour le tri des produits issus de la collecte sélective)
- Et AUTORISE le Président à signer ces marchés.

2.2 DB 2013-88 - Marché relatif à la collecte des déchets ménagers (collecte des déchets résiduels) – LOT N°1 – Avenant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 10 voix « POUR » (M. WATRIN n'ayant pas pris part au vote),

- DECIDE de passer un avenant pour le marché de collecte des déchets ménagers (LOT N°1 : collecte des déchets résiduels), pour la prolongation du marché public jusqu'au 31 décembre 2013, étant précisé que l'ensemble des clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

3. POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR - PETITE ENFANCE

3.1 DB 2013-89 – CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL DANS LA VALLEE DE L'ORNE – AVENANTS

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer les avenants pour le marché de construction du centre multi accueil pour la petite enfance dans la Vallée de l'Orne, pour un montant de 10 936,90 € HT, selon le détail indiqué ci-dessous :

LOT	Entreprises	Montant du marché de base HT	Montant Avenant n°1 HT	Montant Avenant n°2 HT	Nouvel Avenant	Nouveau montant Marché HT
1	Gros œuvre	GCFI	316 701,56	- 88 198,00		228 503,56
2	Charpente bois	EISENBARTH	92 181,67	7 996,04		100 177,71
3	Couverture étanchéité	SOPREMA	61 519,77	0,00	2 040,00	63 559,77
4	Menuiserie Alu	LEFEVRE	87 151,00	5 572,00	2 256,00	94 979,00
5	Plâtrerie	CAMUS	82 024,31	- 5 572,00	1 490,00	77 942,31
6	Menuiserie Bois	BONECHER	34 886,90	1 119,30	4 702,90	53 278,95
7	Electricité	LONGUEVILLE	36 027,00	2 882,00	410,00	39 319,00
8	Chauffage/San/VMC	CHAUFFEO+	107 999,76	0,00	4 231,50	113 869,26
9	Chapes carrelage	LESSERTEUR	34 852,30	0,00		34 852,30
10	Sols souples	QUALISOL	21 909,99	1 800,00		23 709,99
11	Peintures	DEBRA	20 732,20	4 000,00	850,00	31 164,70
12	VRD	MULLER TP	140 229,75	80 243,70	4 990,00	225 463,45
13	Cuisine	TECNAL	10 380,00	0,00		10 380,00
TOTAL		1 046 596,21	9 843,04	29 823,85	10 936,90	1 097 200,00

- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants

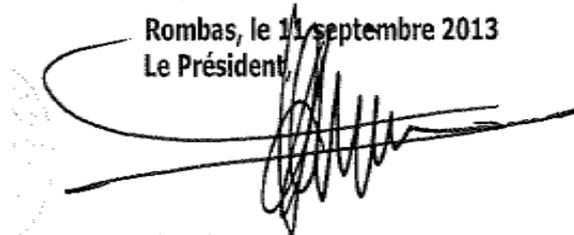
4. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/08/2013
- Tableau de bord financier au 31/08/2013
- Tableaux de bord « déchets ménagers » au 31/07/2013
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/08/2013
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/08/2013
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/08/2013
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Affiché le 13.09.2013

Rombas, le 11 septembre 2013
Le Président



Lionel FOURNIER